

Séance du 6 Juillet 2015

L'an deux mil quinze, le six juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 29 juin 2015.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Mikaël Broussot, Jean Morvant, Oliviero Maxime, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Daniel Le Rouzic, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

Etait absente : Sandrine Pérès

Secrétaire : Caroline Le Morzadec

1 – Commission « Travaux »

Réfection Voirie 2015 : entreprise retenue

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 15 juin pour l'ouverture des plis concernant le programme voirie 2015. Le Maire rappelle qu'il a été inscrit au budget la somme de 55 000€ pour le PDIC 2015 et 11 000€ pour la réfection de la rue du lotissement et le parking du cimetière.

Entreprises	Montant HT PDIC	Montant TTC	Montant HT rue Lotissement parking cimetière	Montant TTC
COLAS	48 064.55	57 677.46	8 817.20	10 580.64
BERTHO	52 576.60	63 091.46	8 028.60	9 634.32
EIFFAGE	44 002.00	52 802.40	7 905.00	9 486.00
EUROVIA	53 878.68	64 654.42	12 628.12	15 153.74

L'entreprise Eiffage est retenue. Le Maire propose de rajouter dans le prolongement de la rue de Coët en Fao l'entrée de Mr Lefevre et les entrées devant chez Mr Bouffaut et Guillemot.

Demande d'achat d'une partie du domaine public par un particulier

Le Maire rappelle que Me Marsault avait fait une demande d'acquisition à la Commune de la partie où se trouve sa cuve à fuel sur le domaine public (AB n°292). A la demande de Me Marsault le cabinet Nicolas s'est rendu sur place en présence d'élus. Il s'avère que le bâtiment est mal positionné sur le cadastre et que la route de Noguel passe sur sa propriété.

Afin de régulariser cette situation le Conseil Municipal propose qu'un échange soit fait entre les deux parties, les frais de géomètre et notariés restant à la charge du demandeur, Me Marsault Eliane.

2 - Aménagement foncier

Le Conseil Municipal a été informé de la parution dans la presse d'un appel à candidature afin de constituer la commission communale d'aménagement foncier.

Chaque élu a eu connaissance des personnes qui se sont portées candidates.

Le Maire propose de passer au vote à bulletin secret.

- Election des représentants élus : 1 titulaire, 2 suppléants
M. Broussot Mikaël élu Titulaire 14 voix

M. Leray Jean-Michel élu suppléant 13 voix
M. Darcel Daniel élu suppléant 12 voix
M. Pomme Patrick 3 voix

- Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis : 3 titulaires, 2 suppléants
M. Pomme Patrick élu titulaire 14 voix
M. Thomas Noël élu titulaire 14 voix
M. Le Strat Philippe élu titulaire 14 voix
M. Ellias Patrick élu suppléant 14 voix
M. Bodan Louis élu suppléant 13 voix
Me Gaudin Le Roch Nicole 1 voix
- Election des membres qualifiés en matière de faune, flore, de protection de la nature et des paysages : 1 titulaire, 1 suppléant
M. Le Gall Hervé élu titulaire 14 voix
M. Le Gall Christophe élu suppléant 12 voix
M. Broussot Daniel 2 voix
Me Gaudin Le Roch Nicole 0 voix
M. Gaudin Le Roch François 0 voix

3 - Affaires générales : nouveau contrat pour le photocopieur

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance du copieur de la mairie d'une durée de 5 ans arrive à échéance le 5 juillet 2015. 2 fournisseurs ont été contactés, Desk actuel fournisseur et BFI2 de Pontivy. Après avoir pris connaissance des propositions l'offre financière de BFI2 est retenue pour une location mensuelle de 66,00€/TTC et un coût copie de 0,0048€ TTC noir et 0.048€/TTC la copie couleur.

4 – Commission affaires scolaires (Me Le Morzadec Caroline)

Compte rendu du Conseil d'école (nouvelle équipe enseignante, effectif...)

La réunion a eu lieu le 23 juin en présence des élus, des représentants d'élèves, enseignantes.

M. Le Pabic Serge est nommé directeur et aura en charge les CP, CE1, CE2. 51 élèves sont inscrits pour la rentrée

TAP : désignation d'une nouvelle coordinatrice

Marie-Christine Roué a terminé son contrat le 30 juin. Marine Le Moal a été recrutée par les 3 maires pour la remplacer. Les fiches d'inscriptions aux TAP seront adressées au mois d'août aux familles. Les différents animateurs sont retenus. L'emploi de la coordinatrice ouvre des droits auprès de la CAF, une subvention de l'ordre de 4 200€ est attendue.

Le transport par le taxi Régnier le mercredi midi au CLSH de Guémené est maintenu à la rentrée.

Désignation du nouveau prestataire pour les repas à la cantine.

Il a été décidé en conseil d'école de ne plus commander les pique-niques, il sera fourni par les familles. Une note explicative sera remise à la rentrée. Suite à la proposition de la commission, le conseil municipal décide de retenir Restéco pour la fourniture des repas à la cantine au tarif de 2.34€/TTC. Le prêt d'un four de remise en température est prévu dans la convention.

Le Maire propose de baisser le tarif du repas à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2015, le conseil municipal décide de fixer le tarif à 2.50€ et 1.25€ (demi-tarif applicable à partir du 3^{ème} enfant).

5 – Vote des subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2015 aux différentes associations sous réserve de présentation d'un bilan financier :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Entente sportive Ségliennaise | 900€ |
| - Comité des fêtes | 1 000€ |
| - Comité de Locmaria | 31€ |
| - Comité de Saint-Jean | 31€ |
| - Comité de Saint-Germain | 31€ |
| - Comité de Saint-Zénon | 31€ |
| - Oratoire du Clandy | 31€ |
| - Club des Loisirs | 216€ |
| - Pijadur Ar Vro Pourleth | 310€ |
| - A.F.N. | 120€ |
| - Diane Ségliennaise Sté chasse | 160€ |
| - Séglie Culture et Loisirs | 150€ |
| - Donneurs de sang | 35€ |
| - Accueil et partage | 167€ |
| - FNATH | 30€ |
| - Office des sports de Guémené | 10€/enfant |
| - Union Départ. Des Sapeurs Pompiers | 50€ |
| - Solidarité Paysanne Morbihan | 50€ |
| - Comice Agricole | 400€ |
| - Cinéma Roch | 80€ |
| - Ar Vinojenn Sklaër | 30€ |
| - Restos du cœur | 100€ |
| - Mucuviosidose | 20€ |
| - Réseau des Korrigans | 10€ /enfant scolarisé |
| - Radio Bro Gwened | 50€ |
| - Challenge du Roi Morvan : une coupe sera acquise par la Commune. | |
| - Piégeurs de ragondins : 50€ pour frais de déplacement | |

- Voyage scolaire

Une classe de découverte des élèves du cycle 1 a eu lieu à Braspart, le coût du voyage avec hébergement est de 1 631€ pris en charge par l'amicale laïque, les familles, le réseau des Korrigans ayant participé pour 15€/enfant. Le conseil municipal décide de verser une subvention de 544€ à l'amicale laïque.

6 – Commission « Culture et Patrimoine » (Me Le Morzadec Eliane)

Art dans les chapelles : les 2 guides ont été en formation les 2 et 3 juillet. Marion Le Morzadec assurera le mois de juillet, Gwennan Moréac le mois d'août.

La fête de la musique du 19 juin :

Randonnée du Capitane Déplante le 18 juillet : organisée par Dominique Le Morzadec.

Le départ se fera à 9h00 de la salle polyvalente, arrêts d'explications sur les lieux de parachutage, point de restauration à Saint-Niel sur la commune de Guern tarif 10€, retour possible en véhicule d'époque moyennant 2€. La randonnée sera suivie du vernissage de l'exposition à la salle polyvalente à partir de 18H00. L'ANACR (association des anciens combattants et résistants) prêtera une exposition qui sera montrée pour la 1^{ère} fois. Marie Chaming âgée de 92 ans va faire le voyage de Montpellier afin de témoigner sur cette période de 1944 ainsi que des descendants de la famille Déplante.

Il est rappelé que l'inscription pour le repas sera clôturée le 8 juillet ; la randonnée est gratuite.

Exposition de cartes postales géantes : la commission a sollicité le prêt de 15 cartes postales géantes du 27 juillet au 24 août à la Cartopole de Baud (tarif 200€) sur des thèmes d'époque, costumes, mariages, battages.... Les cartes seront installées dans le bourg, le circuit sera itinérant.

Rando Pourlet aura lieu le 5 août. La commission doit se réunir afin de définir le circuit de 10kms maximum.

7 – Projet Minier. Permis de Silfiac (M. Le Gall Hervé)

La société Variscan a sollicité un permis exclusif de recherche minière afin d'explorer le sous-sol de 14 communes dont 9 communes du Morbihan, Séglien en faisant partie. Une consultation publique a eu lieu du 20 mai au 10 juin. Le permis est en cours d'instruction. S'il est accepté par le Ministère de l'économie, le permis d'explorer sera accordé pour 5 ans. Un collectif citoyen s'est formé à l'initiative de Mr Sylvain Perrault et René Audrain qui demeurent à Ste-Brigitte afin de réclamer davantage de transparence sur le dossier, les impacts environnementaux ne sont pas connus.

L'actuel code minier qui régit cette activité est en phase de réforme. De quel code minier dépendra-t-on si le permis est accepté ? Variscan ne répond pas vraiment aux questions posées par les élus et habitants. Le Préfet des Côtes d'Armor assure d'une enquête publique systématique pour chaque exploration.

Mr Le Gall Hervé appelle à consulter le compte rendu de la réunion Variscan du 9 avril 2015 à laquelle il participait sur le site de la Préfecture (22).

9 – Natura 2000 (M. Le Danvic Christian)

Une rencontre a eu lieu le 1^{er} juin en mairie en présence des élus, de M. Brient adjoint au Maire à la mairie de Guidel, d'un représentant de la DDTM afin de présenter l'extension du périmètre Natura 2000. Le comité de pilotage s'est réuni le 22 juin à Inguiniel, Mr Brient a été désigné président pour une durée de 3 ans. Le comité de pilotage est chargé d'élaborer les documents d'objectifs (code de l'environnement). Site en question rivière du Scorff forêt de Pont-Calleck , rivière de la Sarre (JO du 12/03/2014). 13 kms de cours d'eau sont concernés. L'extension du périmètre se ferait entre Silfiac et Guern sur 73kms, le périmètre à Séglien se situe le long de la Sarre. 167ha sont concernés sur Séglien – Locmalo avec exclusion des parcelles cultivées. Le but étant le maintien et restauration de l'habitat naturel qui sont des lieux de vie pour les reproductions des espèces remarquables. Il faut être acteur dans la démarche : interdiction pour les animaux de boire dans la rivière, conserver les prairies temporaires.

10 – Sdage Blavet : avis du conseil

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un document de planification validé pour une durée de 6 ans (2015-2021). L'objectif étant d'atteindre une meilleure qualité de l'eau. 31% des cours d'eau sont considérés propres. En 6 ans, on peut doubler le pourcentage. Mr le Maire émet des réserves quant à la faisabilité, les exploitants agricoles ont déjà beaucoup de contraintes, c'est l'activité agricole qui est visée.

Après délibération le conseil municipal émet son avis sur le projet du Sdage : 8 voix contre, 6 abstentions.

10 – Délibérations à prendre

SADI : une participation de 293.71€ est demandée pour l'organisation des ateliers. Avis favorable du conseil municipal, prise en charge par le CCAS ;

Stationnement camping-car : une borne de 4 prises a été installée au terrain des sports. Il reste à régler le problème des eaux usées qui peuvent être raccordées au terrain des sports. Le forfait électrique d'une nuitée est fixé à 5€.

Branchement électrique pour les commerçants ambulants : le forfait de branchement est fixé à 20€ par mois.

Avis sur hébergement des demandeurs d'asile :

Tout demandeur a droit à un hébergement d'urgence s'il n'est plus hébergé par le CADA en attente du recours de son dossier.

L'Etat se désengage et demande à chaque commune une participation pour financer les 5000€ que la Communauté de Communes doit répartir sur les 26 communes. Pour Séglien la participation reviendrait à 74.33€.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas émettre d'avis et demande à Pontivy Communauté de prendre la compétence en matière d'hébergement pour des raisons humanitaires.